

## BUDGET 2018-2019

### Principales hypothèses

---

#### RETOUR SUR L'EXERCICE 2017-2018

- Dans son budget de l'an dernier, l'Université de Montréal prévoyait un déficit provisoire de l'ordre de 3,1M\$. Provisoire parce que l'Université s'était engagée à effacer ce déficit si le réinvestissement gouvernemental espéré était au rendez-vous, puisqu'au moment de faire le budget, le gouvernement n'avait toujours pas déposé le sien.
- Par rapport au budget initial, une hausse des revenus de l'ordre de 8,7M\$ a été projetée aux réalisations estimées du 31 décembre, alors qu'au niveau des dépenses, c'est une hausse de 5,6M\$ qui a été prévue. L'équilibre budgétaire sera donc atteint.
- Parmi les éléments d'écart qui ont un impact sur le résultat d'exercice, le plus important est le réinvestissement en enseignement supérieur annoncé dans le dernier budget provincial qui n'avait pas été escompté dans le budget initial. C'est une somme de 5,8 M\$ que ce réinvestissement génère à l'Université. De plus, lors de la mise à jour du plan économique du Québec de novembre 2017, des sommes additionnelles ont été annoncées pour les universités. L'Université peut ainsi compter sur un montant additionnel de près de 0,6M\$ pour des initiatives ciblées. Toujours du côté des bonnes nouvelles, la bonification du financement des frais indirects du fédéral observée en cours d'année 2016-2017 a été maintenue cette année, ce qui présente une somme additionnelle de 1M\$ par rapport à ce qui avait été budgété. En ce qui a trait aux pertes de revenus par rapport au budget initial, mentionnons que la légère hausse escomptée de la clientèle étudiante n'est pas au rendez-vous, même que c'est maintenant une baisse de EETC qui est prévue. Sur le plan financier, cette révision de la projection entraîne une diminution des revenus de subvention et de droits de scolarité de l'ordre de 1,2M\$. S'ajoute également une perte de 0,5M\$ au niveau de la subvention du Plan d'action pour la réussite qui s'établit à 4,4M\$ alors que la récurrence avait été estimée à 4,9M\$ au budget. Enfin, le retard dans les autorisations gouvernementales requises pour l'acquisition du droit emphytéotique de l'immeuble du campus Laval entraînera une perte de revenus de subvention de terrains et bâtiments de l'ordre de près de 1,4M\$.

## **RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2018-2019**

- Selon les paramètres connus au moment de l'élaboration du présent budget, l'Université présentera à l'issue de l'exercice 2018-2019, un surplus de l'ordre de 3M\$. Comme prévu dans les Orientations budgétaires 2018-2019, ce surplus sera affecté au remboursement du déficit accumulé de l'Université.

## **REVENUS**

### **1) EETC 2017-2018 et 2018-2019 :**

- La projection de variation des EETC pour l'exercice 2017-2018 faite aux réalisations estimées du 31 décembre 2017 a été révisée pour l'élaboration du budget 2018-2019. Ainsi, le présent budget table sur une baisse de 330 EETC bruts pour une baisse de 321 pondérés en 2017-2018 alors qu'aux réalisations estimées de décembre 2017, il était projeté une baisse de 201 EETC bruts pour une hausse de 56 pondérés.
- En 2018-2019, il est globalement projeté une baisse de 176 EETC bruts. Derrière cette diminution se cachent des hausses dans certains programmes et des baisses dans d'autres. Compte tenu du jeu des poids des secteurs disciplinaires et des cycles d'études, cette baisse au niveau des EETC bruts devrait se traduire par une stabilité au niveau des EETC pondérés. Cette baisse de EETC brut entraînera une diminution de la subvention de soutien de l'ordre de 288K\$.

### **2) Subvention d'enseignement et subvention de soutien :**

- L'étalon de financement de la fonction enseignement et celui de la fonction soutien ont été indexés de la politique salariale du Gouvernement, à savoir une majoration des échelles salariales de 2,0% au 1<sup>er</sup> avril 2018 et de 0% le 1<sup>er</sup> avril 2019. Des indications donnent à penser que l'appel des universités quant à l'intégration de l'indexation des dépenses diverses dans le calcul de l'indexation des étalons de financement a été entendu par le Ministère. Une indexation des dépenses diverses de 1,25% est actuellement projetée.

- **Réinvestissement 2017-2018 et 2018-2019**

Le budget de l'exercice 2017-2018 avait initialement été élaboré en présumant que la récurrence du réinvestissement alloué en 2016-2017 dans le cadre Plan d'action pour la réussite atteindrait 4,9M\$. Or, c'est plutôt une subvention de 4,4M\$ qui a été accordée à l'Université. Le même montant est prévu en 2018-2019. De plus, lors de la mise à jour économique du ministre des Finances du Québec du 21 novembre 2017, des sommes additionnelles à hauteur de 0,6M\$ ont été allouées, notamment pour la stratégie d'intervention pour contrer les violences à caractère sexuel et pour la reconnaissance des acquis. Le présent budget prévoit la reconduction de ces montants, ainsi que celui du réinvestissement général récurrent de 5,8M\$ alloué en 2017-2018.

Le budget provincial de 2017-2018 annonçait déjà un réinvestissement progressif dans les universités et, en plus de confirmer ces sommes, le budget provincial de 2018-2019 est venu bonifier le réinvestissement annoncé. Les sommes additionnelles serviront à moderniser la grille de financement par laquelle le gouvernement soutient la mission universitaire d'enseignement et soutien. Au mieux, ce n'est pas avant les mois de mai ou juin que les universités seront fixées sur la somme que chacune recevra. Le présent budget table sur un réinvestissement à ce titre pour l'Université de 19,5 M\$.

- Il est bon de rappeler que, selon la cédule du remboursement du MEES, une somme de 3,4M\$ sera déduite de la subvention 2018-2019 au titre du remboursement de la compression 2013-2014 reportée sur les 7 années subséquentes. Ceci représente une hausse de 357K\$ par rapport au montant de remboursement de 2017-2018.
- Les revenus de la fonction terrains et bâtiments connaîtront une hausse de 1,9M\$ en 2018-2019. Cette augmentation est attribuable à la prise en compte des espaces du campus Laval dans le calcul de cette subvention suite à l'acquisition prévue par l'Université du droit emphytéotique de l'immeuble sis au 1700 Jacques-Tétrault. Initialement prévu dans le budget de 2017-2018, c'est finalement dans le budget de 2018-2019 que se matérialisera cette conversion. Il s'ensuit que les espaces seront dorénavant considérés dans le calcul de la subvention de terrains et bâtiments du MEES, ce qui n'est pas le cas lorsqu'il s'agit d'une location. De plus, cette transformation générera des économies importantes de

l'ordre de 1,9M\$, notamment au niveau des taxes foncières, qui se reflètent, par ailleurs, dans le budget alloué à la Direction des immeubles.

### **3) Droits de scolarité :**

L'Université prévoit percevoir cette année 124,5M\$ au chapitre des droits de scolarité et des frais d'admission. Selon les plus récentes données de l'indice du « *Revenu disponible des ménages et ses composantes* » sur lequel s'appuie l'indexation des droits de scolarité de base et des frais institutionnels obligatoires (FIO) d'une année à l'autre, publiées par l'Institut de la statistique du Québec le 14 mars 2018, l'indexation des droits de scolarité en 2018-2019 s'élèvera à 2,7%. L'équivalent de 30% de l'indexation des droits de scolarité sera retourné au Gouvernement pour financer le programme de prêts et bourses. Globalement, l'indexation des droits de scolarité générera en 2018-2019 un revenu net additionnel de 1,9M\$

Quant aux montants forfaitaires exigés des étudiants étrangers, la majoration sera également de 2,7 % alors que celle s'appliquant aux étudiants canadiens non résidents du Québec et aux étudiants français atteindra 3,28%.

### **4) Autres revenus :**

#### **▪ *Contribution des Services auxiliaires***

La contribution attendue des Services auxiliaires s'élèvera à 2,1M\$, soit 100K\$ de plus que celui projeté aux réalisations estimées du 31 décembre 2017. Toutes les composantes des Services auxiliaires contribueront à ce résultat, sauf les Résidences et les Services alimentaires qui continueront à contribuer à leur réserve d'immobilisations.

#### **▪ *Revenus de frais indirects du Gouvernement fédéral***

La hausse du budget octroyé au Fonds de soutien à la recherche annoncée lors du discours du Budget fédéral du 27 février 2018, ne vient malheureusement pas bonifier le financement actuel des frais indirects de la recherche. Ces crédits additionnels ne couvriront que la hausse du financement des frais indirects induits par la hausse des crédits alloués aux organismes subventionnaires. Les revenus de frais indirects perçus par l'Université augmenteront probablement en 2018-2019, mais les dépenses associées s'accroîtront également compte tenu de la hausse probable des revenus de subvention de recherche. Au net, aucun gain ne

sera réalisé et comme nous ne savons pas à ce moment-ci pas quelle part nous réussirons à tirer de cette hausse des crédits additionnels aux organismes subventionnaires, il est prévu que les revenus de frais indirects du Gouvernement fédéral s'établiront à 18,5M\$, soit le même montant qu'en 2017-2018.

- ***Hausse des FIO***

L'indexation des FIO devant s'inscrire à l'intérieur du périmètre d'indexation des droits de scolarité autorisé par le Ministère, le même taux d'indexation de 2,7% des droits de scolarité a été appliqué à compter du trimestre d'automne 2018. Cette hausse générera un revenu de 260K\$.

- ***Fonds de relance***

La contribution du fonds de relance est projetée à hauteur de 1,5M\$ et servira à soutenir, essentiellement, les activités de l'ESPUM, et le démarrage du Bureau de la formation continue.

## **DÉPENSES**

### **1) Facultés :**

- À l'instar de la règle de financement des variations de EETC instaurée en 2013-2014, la valeur des variations de EETC de 2017-2018 a été intégrée dans les enveloppes des facultés à hauteur de 50%. Le niveau observé des EETC de 2011-2012 dans chaque faculté est le seuil au-delà duquel toutes les variations sont financées selon ce taux. S'il advenait que le niveau des EETC descende sous ce seuil, le définancement serait alors fait à hauteur de 80%. La valeur des droits de scolarité considérée pour cet ajustement a été haussée au niveau de 2018-2019.
- Annoncée comme mesure temporaire dans le budget de 2017-2018, le financement au taux de 100\$/crédit des variations positives de EETC qui surviennent dans l'année alors qu'elles l'étaient à hauteur de 70\$/crédit auparavant est maintenue cette année. Par rapport au taux de financement usuel de 70\$/crédit, il s'agit d'une hausse de financement aux facultés de 900\$ par EETC. Cette mesure qui vise à soutenir les facultés dans leurs efforts de recrutement est, pour le moment, temporaire et sa pertinence sera réévaluée dans le cadre de la révision de la formule de financement interne.

- Les coupes gouvernementales des dernières années ont souvent amené à faire des compressions horizontales dans le budget des unités. Maintenant que le niveau de réinvestissement est suffisant pour le permettre, il est indiqué de remettre dans le budget de fonctionnement des facultés une partie des retraits qui ont été faits au cours des dernières années. Par conséquent, le budget de gestion de toutes les facultés est indexé de 1%. Il s'ensuit une hausse de l'ordre de 4,1M\$.
- Comme l'an dernier, l'enveloppe budgétaire communiquée aux facultés contient une prime à la diplomation aux cycles supérieurs. Le montant total alloué cette année s'élève à près de 1,168M\$. La somme accordée à chaque faculté est calculée en fonction du nombre d'étudiants ayant obtenu leur diplôme de maîtrise de recherche ou de doctorat de recherche à l'intérieur de la durée maximale prévue au Règlement pédagogique de la FESP pour ces programmes, soit respectivement 2 et 5 ans. Ce montant peut donc varier dans le temps, à la hausse ou à la baisse, en fonction de l'évolution de ces taux de diplomation. L'objectif de cet ajout budgétaire étant de permettre une amélioration de la diplomation des étudiants dans les délais prescrits, les facultés sont invitées à l'utiliser pour mettre en œuvre des moyens visant à soutenir la réussite de leurs étudiants.
- Le rattachement du Département de kinésiologie à la Faculté de médecine prendra effet le 1<sup>er</sup> mai 2018. Par conséquent, l'enveloppe budgétaire propre à cette unité est présentée distinctement dans l'enveloppe de la Faculté de médecine et sera, à compter de l'exercice 2018-2019, intégrée à l'enveloppe consolidée de la Faculté.
- Le plan d'affaires à l'ESPUM a été revu à la lumière des données les plus récentes du plan de développement académique et de la hausse importante de EETC que cette unité a connue en 2017-2018. Le présent budget intègre l'avance nécessaire à sa mise en œuvre.
- L'enveloppe budgétaire de chaque faculté identifie un montant minimum devant être consacré à l'embauche d'auxiliaires d'enseignement. Le montant imposé cette année est le montant prescrit l'an dernier multiplié par la moitié du pourcentage de variation des EETC de 1<sup>er</sup> cycle entre 2016-2017 et 2017-2018 et par la moitié du pourcentage de l'indexation salariale équivalente à la PSG au 1<sup>er</sup> avril 2018. Il en découle, pour l'ensemble des facultés, une hausse de 0,7% par rapport à l'an dernier.

- Instaurée en 2010-2011, la règle selon laquelle l'enveloppe budgétaire allouée à une faculté ne devrait pas être inférieure à 90% des revenus d'enseignement qu'elle génère, à l'exception de la FEP et de la FESP qui sont à cet égard un cas particulier, ne nécessite cette année aucun ajustement particulier. Cette règle devra par contre être revue éventuellement. Les compressions du Ministère qui ont été appliquées ces dernières années sur des enveloppes particulières, plutôt que sur les étalons de financement de la fonction enseignement et de la fonction soutien à l'enseignement, rendent de plus en plus difficile le respect de cette règle. Outre le financement à 50% des variations des EETC qui a un effet à la baisse sur le taux de retour général, la perspective d'une révision de la grille de financement de la fonction enseignement de la part du MEES est un autre élément qu'on ne pourra exclure de l'analyse d'opportunité de cette règle. Par conséquent, il est convenu d'attendre la suite des choses avant de s'attarder à trouver le meilleur moyen d'assurer une protection aux facultés en fonction du contexte budgétaire.
- Enfin, les indexations de salaires de toutes les catégories d'employés font encore l'objet d'un ajustement budgétaire récurrent selon le coût réel encouru. La progression dans les échelles nette des économies de remplacement continuera à être à la charge des unités.

## **2) Services :**

La base budgétaire des services est établie comme celle des facultés à partir de l'enveloppe budgétaire récurrente allouée le 1er mai 2017 à laquelle tous les ajustements budgétaires récurrents faits en cours d'année sont ajoutés. Les enveloppes 2018-2019 seront ajustées des indexations de salaires octroyées aux divers groupes d'employés. À l'instar des facultés, la progression dans les échelles nette des économies de remplacement continue à être à la charge des unités.

## **3) Mesures particulières:**

- Comme prévu au budget initial de 2016-2017, l'enveloppe budgétaire des acquisitions des Bibliothèques incorpore une somme additionnelle de 750K\$ conformément au plan de réinvestissement adopté qui prévoit l'ajout non récurrent de cette somme jusqu'en 2018-2019. En plus de permettre de pérenniser dès la présente année cette enveloppe, le

réinvestissement gouvernemental permet d'ajouter une somme récurrente de 125K\$ pour les collections des Bibliothèques. Il est bon de rappeler que depuis l'exercice 2016-2017, cette enveloppe budgétaire bénéficie également d'une somme additionnelle de 500K\$ provenant du Plan de soutien à la réussite.

- Afin d'appuyer le Centre de pédagogie universitaire (CPU) dans son rôle de soutien aux unités et aux enseignants afin de stimuler les activités d'enseignement et d'innovation en matière pédagogique, une somme de 642K\$ est réservée au CPU pour la reconduction de surnuméraires autorisés en 2017-2018 et la création de nouveaux postes en 2018-2019. Cette somme provient principalement de l'enveloppe du Plan de soutien à la réussite.
- Pour pallier aux difficultés que pourraient connaître certaines facultés dont l'effectif étudiant est en décroissance, une réserve centrale a été constitué et sera utilisé en cas de besoin.
- Une somme de 250K\$ sera consacrée à un programme de bourses d'études dans le domaine de l'intelligence artificielle.
- En prévision de la révision de la politique de tarification appliquée aux étudiants étrangers, une somme de 150K\$ est réservée pour la mise en œuvre d'une stratégie de recrutement international. Les vice-recteurs responsables verront au cours des prochaines semaines à élaborer les modalités d'un tel programme.
- Un budget additionnel de 100K\$ est allouée pour soutenir les initiatives de démarrage du Complexe des sciences, ce qui porte à un peu plus de 300K\$ les sommes allouées à ce titre.
- Dans le contexte actuel où la lutte contre le harcèlement et les violences à caractère sexuel est une priorité sociétale et institutionnelle, le Ministère ayant d'ailleurs consenties des sommes additionnelles à cet égard, le présent budget prévoit un ajout récurrent de quelque 200K\$ au Bureau d'intervention en matière de harcèlement.

- Afin de mieux soutenir les unités dans l'intégration des étudiants en situation de handicap, le présent budget porte à 681K\$ l'enveloppe budgétaire consacrée à cette fin. Il s'agit d'une hausse de plus de 300K\$ par rapport au montant budgété l'an dernier.
- Dans le cadre du volet « Signature UdeM » de la transformation institutionnelle, une somme de 455K\$, provenant du Fonds de relance, est réservée pour la création du Bureau de la formation continue. Outre la création d'une vitrine institutionnelle de formation continue, le mandat du Bureau consiste à améliorer notre positionnement et augmenter l'offre de formation continue.
- De plus, une somme de 250K\$ est mise en réserve centrale pour soutenir les collaborations interfacultaires dans le développement de programme conjoint. Les modalités de ce programme seront élaborées au cours des prochaines semaines en collaboration avec les doyens.
- Certains services, comme la DRH et le Bureau des communications et des relations publiques, verront leur enveloppe budgétaire ajustée en 2018-2019 afin de mieux refléter les responsabilités qui leur sont confiées. Ces responsabilités touchent principalement au soutien à l'enseignement et à la recherche, mais sont également conditionnées par l'évolution du contexte universitaire nord-américain, notamment en matière de relations avec les diplômés, de communications, ou encore de recrutement et d'embauche.
- Le cadre réglementaire de la conduite responsable en recherche est dicté par les lois et les politiques des organismes subventionnaires ou réglementaires fédéraux et provinciaux et, à cet égard, la structure actuelle du Bureau de la conduite responsable ne lui permet pas de répondre adéquatement à son mandat. Une somme de 563K\$ est alloué au BCRR pour le redressement de sa base budgétaire et la création de nouveaux postes en 2018-2019. De plus, en lien avec les exigences du Conseil canadien de protection des animaux, une mise à niveau du budget d'opération de l'Animalerie St-Hyacinthe s'avère nécessaire. Une somme de 250K\$ est ainsi octroyé à cette unité en 2018-2019.
- Au-delà de l'enveloppe de 300K\$ déjà financée par le fonds des priorités institutionnelles, une somme additionnelle de 200K\$ est mise en réserve

pour soutenir des initiatives en matière de formation à distance. Cette enveloppe sera de la responsabilité de la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études qui verra à informer, en temps opportuns, les unités académiques des critères d'admissibilité des projets à un examen d'opportunité de financement.

- Le renforcement du secteur *Diplômés* et la consolidation du secteur *Philanthropie* du Bureau du développement et des relations avec les diplômés amorcés en 2016 dans la foulée de la transformation institutionnelle, se poursuivront en 2018-2019. En plus de pérenniser les sommes allouées en 2017-2018 qui provenaient du Fonds de relance, le présent budget prévoit l'ajout d'une somme annualisée récurrente de 1,250M\$ à l'enveloppe du BDRD.
- L'an dernier, un montant de 675K\$ provenant du fonds de relance avait été mis en réserve pour le financement de la campagne de positionnement et de recrutement étudiant ainsi que le déploiement de la stratégie d'internationalisation. Dès cette année, ce sont les revenus consolidés généraux de l'Université qui assureront le financement de cette mesure.
- Conformément à l'entente intervenue avec les étudiants, la contribution de l'Université aux Services aux étudiants pour compenser les coûts relatifs à l'utilisation de la clinique de santé par son personnel s'élèvera à 223,8K\$. Le niveau de cette contribution repose sur une croissance de 2,7% de la dernière variation annuelle connue du revenu disponible des ménages par habitant.
- Le budget MAO connaît une croissance ponctuelle de 200K\$ et s'établit en 2018-2019 à 3,7M\$.
- Depuis 2010-2011, les universités sont tenues, conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR), de comptabiliser dans l'état des résultats aux états financiers la valeur des vacances non prises par les employés au terme de l'exercice financier. Une provision de 1,1M\$ est prévue dans le présent budget afin de couvrir la variation de la valeur des vacances dues.
- À l'instar du traitement des dernières années, le Fonds des priorités institutionnelles est constitué par un prélèvement de 1,0% des enveloppes des unités. Ce fonds sert à encourager en cours d'année certaines

initiatives académiques ou de soutien à l'académique de façon ponctuelle (soit parce que le projet a une durée de vie limitée soit parce qu'il se financera par une source de revenus autre une fois le démarrage amorcé). La plupart de ces initiatives visent à soutenir des mesures qui permettront l'atteinte des objectifs institutionnels fixés par les Orientations stratégiques.

#### **4) Autres éléments de dépenses :**

- Trois facteurs expliquent la baisse de 2,3M\$ des dépenses d'intérêts par rapport au budget 2017-2018. Premièrement, le débit de financement du campus MIL s'est avéré être plus rapide que ce qui avait été prévu au budget alors que les modalités de versement des subventions n'étaient pas connues à ce moment. Deuxièmement, le MEES a confirmé à l'automne 2017 l'émission de billets de financement au nom de l'Université, ce qui a allégé considérablement le service de la dette. Enfin, à l'hiver 2018, l'Université a vendu une parcelle de terrains sur le site Outremont, donnant ainsi une entrée de fonds qui limite, temporairement, la nécessité d'emprunter. Cette marge de manœuvre s'amenuisera graduellement au fur et à mesure que les débours pour le Complexe des sciences seront requis par l'état d'avancement des travaux.
- Conformément au plan financier, une somme de 7,5M\$ sera consacrée en 2018-2019 au remboursement des frais d'implantation du PGI.
- En vertu des dispositions de la Loi 133, l'Université doit dorénavant établir et déposer au MEES une planification triennale de ses projets et activités relatifs aux technologies de l'information. L'Université a donc créé un Comité stratégique des TI dont un volet important du mandat est d'approuver les priorités d'investissements en cette matière. Bien que le plan initial prévoyait qu'une somme de 4,5M\$ devait y être consacrée, l'enveloppe de 2018-2019 est établie 4,25M\$, soit une hausse non récurrente de 250K\$ par rapport à l'an dernier.